

Programme Actions Régional campagnol terrestre et campagnol des champs



Evolutions réglementaires

La fin de l'usage de la bromadiolone comme PPP s'est achevée en décembre 2020 avec le retrait de l'AMM 9800526 SUPER CAID APPAT BLEU le 21/12/2020.

Cependant l'Arrêté du 14 mai 2014 (relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone) n'est pas abrogé :

- ses chapitres II, III, IV, V et les annexes IV, V, VI, VII ne sont plus applicables,
- Ses articles 1, 3, 4, 5 et 18 restent totalement applicables de même que les annexes I et III, son article 6 et l'annexe II également (sauf en ce qui concerne la bromadiolone).



Evolutions réglementaires

Arrêté du 16 avril 2020 listant les organismes nuisibles au titre du 6° de l'article L. 2513 du code rural et de la pêche maritime / Annexe A :

- *Arvicola amphibius* (Campagnol terrestre).
- *Microtus arvalis* (Campagnol des champs).
- *Microtus duodecimcostatus* (Campagnol provençal).

Une lutte collective conforme aux attendus de l'arrêté du 14 mai 2014 est donc possible à l'encontre de ces trois espèces de campagnols, à l'initiative de l'OVS dans le cadre d'un PAR Campagnols présenté en CROPSAV et publié aux actes administratifs.



Le PAR campagnols en BFC

	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	S	P	L
COORDONNER les actions sur le territoire définies par le PAR	FREDON BFC	Réunion technique régulière entre FREDONs et DRAAF/SRAI BFC dans le cadre du suivi des actions en lien avec les cahiers des charges annuels	MASA (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) / autres missions officielles	FREDON BFC (Pôle vertébrés & GDON) et DRAAF SRAI BFC	Compte rendu de réunion technique	x	x	x
	CROPSAV végétal	Comité pour avis sur le PAR	-	L'ensemble des acteurs composant le CROPSAV végétal	PAR BFC	x	x	x



Le PAR campagnols en BFC

	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	S	P	L
DETECTER / OBSERVER / SURVEILLER les populations de campagnols	Animateurs des filières, animateur interfilière	Réalisation de l'analyse de risque et élaboration de la situation sanitaire des praires vis-à-vis du campagnol terrestre	Office Français pour la Biodiversité et DRAAF BFC	FREDON BFC (Pôle vertébrés & GDON) en tant qu'animateur de la filière prairie et CRABFC en tant qu'animateur interfilière	BSV + protocole harmonisé DGAL dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et Instruction technique DGAL/SDSPV/202 2-241 du 22/03/2022	x		
	Animateurs des filières, animateur interfilière / Agriculteurs adhérents	Réalisation de l'analyse de risque et évaluation de la situation sanitaire des cultures vis-à-vis du campagnol des champs (rédaction de 2 BSV Grandes cultures pour la FREDON BFC	Office Français pour la Biodiversité et DRAAF BFC	FREDON BFC diffusion par les animateurs filières et CRABFC en tant qu'animateur interfilière	BSV + protocole harmonisé DGAL dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et Instruction technique DGAL/SDSPV/202 2-241 du 22/03/2022	x		

Le PAR campagnols en BFC

	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	S	P	L
DETECTER / OBSERVER / SURVEILLER les populations de campagnols	Animateurs des filiales, animateur interfiliale	Animation et suivi du réseau d'observateurs volontaires rattaché aux BSV	Office Français pour la Biodiversité et DRAAF BFC	FREDON BFC (Pôle vertébrés & GDON) en tant qu'animateur de la filière prairie, CRABFC en tant qu'animateur interfilière avec les observateurs volontaires (CIA25/90, FDC25, SCL25, agriculteurs engagés en contrat de lutte raisonnée, coopératives, ...)	BSV + protocole harmonisé DGAI dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et Instruction technique DGAL/SDSPV/2022- 241 du 22/03/2022	x		
	FREDON BFC	En BFC : Prospection de 765 communes dans le cadre de l'analyse de risque à raison de 5 suivis annuels avec usage de l'application Arvicola-Obs	DRAAF BFC	FREDON BFC (Pôle vertébrés & GDON) & DRAAF/SRAI BFC	BSV + protocole harmonisé DGAI dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et Instruction technique DGAL/SDSPV/2022- 241 du 22/03/2022 Application mobile Arvicola-Obs	x		

Le PAR campagnols en BFC

	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	S	P	L
COMMUNIQUER / INFORMER sur les actions entreprises sur le territoire et définies dans le PAR	Animateurs des filières, animateur interfilière	Diffusion des BSV spécifiques (au minimum 5/an) pour la FREDON BFC sur site internet DRAAF/Préfecture/FREDON/courriers et relais presse agricole locale	Office Français pour la Biodiversité	FREDON BFC en tant qu'animateur de la filière prairie, CRA BFC en tant qu'animateur interfilière	BSV	x	x	
	Animateurs des filières, animateur interfilière et CRE BFC	diffusion de messages spécifiques aux campagnols dans les éditions du BSV	Office Français pour la Biodiversité	FREDON BFC en tant qu'animateur de la filière prairie et CRA BFC en tant qu'animateur interfilière	BSV	x	x	
	FREDON BFC	Mise à jour du site internet https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/ et mise en ligne des BSV régionaux	DRAAF BFC	FREDON BFC	TIC type site internet	x	x	x
	FREDON BFC	Articles de presse / reportage / ...	Autofinancement de la FREDON BFC	FREDON BFC	Média : presse généraliste et agricole	x	x	x
	Préfet de la Région BFC et DRAAF BFC	Le Préfet via la DRAAF BFC communique 1 fois/an le PAR établi par la FREDON BFC et de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 14/05/2014 au conseil scientifique régional du patrimoine naturel	/	DRAAF/SRAI BFC, FREDON BFC (Pôle vertébrés nuisibles) conseil scientifique régional du patrimoine naturel	PAR	x	x	x

Le PAR campagnols en BFC

	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	S	P	L
FORMER les acteurs concernés	FREDON BFC	Formation des étudiants des lycées agricoles BFC	DRAAF BFC	FREDON BFC	Formation (théorie et application pratique) adaptée selon cible et cadre à respecter : - biologie/écologie des espèces - reconnaissance des espèces, observation, échantillonnage dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et du plan Ecophyto - mesure des impacts économiques - réglementation (UE, Etat, PAC,...), plan Ecophyto (ou autres programmes agricoles), schéma de gouvernance sanitaire, AMM rodenticides,... - mise en place de méthodes de lutte préventives et alternatives - protection de l'environnement et application de la lutte rodenticide - Programmes de recherche actions en cours sur les campagnols - Contrat de Lutte Raisonnée FREDON France, FMSE et programme d'indemnisation des méthodes de lutte	x	x	x
	FREDON BFC	Formation continue des équipes du réseau OVS	OPCA	FREDON BFC et FREDON France		x	x	x
	Animateurs des filières, animateur interfilière et CRE BFC	Formation des observateurs volontaires dans le cadre de la mise en place des BSV spécifiques (conseillers d'OPA, coopératives, agriculteurs...)	Office Français pour la Biodiversité	FREDON BFC (Pôle vertébrés nuisibles) en tant qu'animateur de la filière prairie, CRABFC en tant qu'animateur interfilière		x		
	FREDON BFC	Formation des agriculteurs à la régulation des rongeurs champêtres	VIVEA	FREDON BFC		x	x	x
	FREDON BFC	Formation des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des contrats de lutte raisonnée FREDON France	Prestation FREDON BFC	FREDON BFC		x	x	x
	FREDON BFC	Formation des Jeunes Agriculteurs dans le cadre du Certicréa	AIF 25/90	FREDON BFC et AIF 25/90		x	x	x
	FREDON BFC	Formation "certiphyto : prairies"	VIVEA	FREDON BFC et AIF 25/90		x	x	x
	FREDON BFC	Formation des agents de développement et des techniciens (CDA, Coop, Contrôleur laitier...)	Prestation FREDON BFC	FREDON BFC		x	x	x

Le PAR campagnols en BFC

	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	S	P	L
	FREDON BFC	Formation "certification d'aptitude à l'utilisation du phosphore d'aluminium"	VIVEA	FREDON BFC et DRAAF BFC	Formation (théorie et application pratique) encadrée par les arrêtés modifiés du 4 août 1986 relatifs aux conditions générales d'emploi de certains fumigants en agriculture et du 10 octobre 1988 et aux conditions particulières de délivrance et d'emploi du phosphore d'hydrogène pour la lutte contre la taupe		x	x



Le PAR campagnols en BFC

	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	S	P	L
EXPERTISER / CONSEILLER / ANIMER la lutte	FREDON BFC	Animation et coordination du réseau régional FREDON BFC FREDON Départementales / GDONs	Autofinancement de la FREDON BFC	FREDON BFC	AG, Réunions d'informations, gestion des adhérents, notes techniques et réglementaires...	x	x	x
	FREDON BFC	Mise en place et suivi des exploitations agricoles engagées dans un contrat de lutte raisonnée	Cotisation OVS (autofinancement) et prestation de FREDON -BFC)	FREDON BFC	Le contrat de lutte raisonnée FREDON France et son protocole d'application	x	x	x
VALIDER / CONTROLER	Animateurs des filières, animateur interfilière, DRAAF BFC et CROPSAV	Relecture des BSV spécifiques avant diffusion et des messages techniques et réglementaires	Office Français pour la Biodiversité	FREDON BFC et CRA BFC en tant qu'animateur interfilière et DRAAF/SRAI BFC	BSV	x		
	FREDON BFC	Elaboration, gestion et suivi des contrats de lutte raisonnée	cotisation OVS (autofinancement / FREDON BFC) et prestation	FREDON BFC	Le contrat de lutte raisonnée FREDON France et son protocole d'application	x	x	x

Le PAR campagnols en BFC

	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	S	P	L
FAIRE LE BILAN des actions entreprises, EVALUER	FREDON BFC et CRA BFC	Rapport annuel d'épidémiosurveillance	Office Français pour la Biodiversité	FREDON BFC en tant qu'animateurs de la filière et CRA BFC	Rapport et BSV	x		
	FREDON BFC	Présentation des bilans et des programmes d'actions des contrats de lutte raisonnée au CROPSAV	DRAAF BFC	FREDON BFC et les EA en contrat de lutte raisonnée FREDON France	Le contrat de lutte raisonnée FREDON France et son protocole d'application	x	x	x
	FREDON BFC	Remise d'un rapport annuel des autres missions officielles	DRAAF BFC	FREDON BFC	Rapport annuel	x	x	x
PROTEGER l'environnement	Agriculteurs / détenteurs de fonds	Suivi constant après traitement pour prévenir les risques sur la faune non cible. Signaler au réseau SAGIR la présence d'animaux non cibles suspectés d'empoisonnement	Autofinancement	Agriculteurs, réseau SAGIR	Spe 6 et Spe 5 de l'AMM Ratron GW et ratron GL		x	x



Le PAR campagnols en BFC

	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	S	P	L
RAISONNER LA LUTTE contre les organismes nuisibles	Agriculteurs / détenteurs de fonds	élaboration d'un programme de lutte compatible avec le plan d'actions régional	Autofinancement	Agriculteurs et FREDON BFC et ses FREDON Départementales	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 9) + Instruction technique DGAL/SDQP/2015-915 le 21/10/2015	x	x	x
	Agriculteurs / Détenteurs de fonds	Favoriser toutes les méthodes alternatives à la lutte chimique (façon culturale, piégeage, prédation, plantation de haies, etc....)	Autofinancement	Agriculteurs et détenteurs de fonds	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 6) + Instruction technique DGAL/SDQP/2015-915 le 21/10/2015			x
	Agriculteurs / Détenteurs de fonds	Favoriser la prédation : Pose de nichoirs et perchoirs - favorise la présence et la reproduction des rapaces prédateurs - permet également d'évaluer les taux de reproduction.	Divers financements (Région, ADEME, Agrifaune, FMSE,...)	Agriculuteurs, collectivités locales, LPO BFC, FDC, ...	Réglementation française sur l'implantation des haies en zone agricole			x
	Préfet de la Région BFC, DREAL BFC et DRAAF BFC	Mise en place d'un arrêté préfectoral pour définir des zones et des périodes où la lutte est rendue obligatoire (Art. 5 de l'arrêté interministériel du 14/05/2014)	/	DRAAF SRAI BFC, DREAL BFC	arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 6) + Instruction technique DGAL/SDQP/2015-915 le 21/10/2015			x